

Ce dispositif est financé
et mis en place par la caisse
d'Allocations familiales,
la Mutualité Sociale Agricole
et Action Logement

FINANCEMENT

ActionLogement 



N'attendez pas que votre
situation s'aggrave
pour prendre rendez-vous
GRATUITEMENT
avec un juriste de l'ADIL 41 !

QUI CONTACTER ?

ADIL 41 ESPACE CONSEIL France Rénov'

34 avenue Maunoury, Porte C • 41000 BLOIS

Tél. : 02 54 42 10 00

ADIL 41 ECFR :

adileie41@wanadoo.fr

www.adil41.org



avec



Réalisation Nicolas Gaultier - Photographies : se Fotolia.com • Édition octobre 2018

FONDS LOCAL D'AIDE AUX ACCÉDANTS EN DIFFICULTÉ (FLAAD)



**Vous êtes accédant
à la propriété de votre
résidence principale**

Vous rencontrez des difficultés
dans votre parcours d'accession ?

Dans le remboursement de vos prêts ?

adil₄₁

ENTRETIEN AVEC UN JURISTE

Grâce au Flaad, bénéficiez d'un entretien personnalisé et gratuit avec un juriste pour analyser votre situation, vous informer sur vos droits et vous apporter les bons conseils !



Après étude de votre situation et sous certaines conditions, vous pourrez peut-être bénéficier d'une aide financière accordée par la commission du Flaad.

TÉMOIGNAGE

MR ET MME L. :

« J'ÉTAIS AU RSA, MA FEMME À TEMPS PARTIEL. NOUS AVIONS UNE DETTE DE 3 000 € CONSTITUÉE PROGRESSIVEMENT, CE QUI A CONDUIT LA BANQUE À NOUS INSCRIRE AU FICHER DES INCIDENTS DE PAIEMENT (FICP). LE FLAAD NOUS A PERMIS DE BÉNÉFICIER D'UNE SOMME DE 1 500 € NON REMBOURSABLE ET DE 1 500 € SOUS FORME DE PRÊT À 0 % REMBOURSABLE EN 30 MENSUALITÉS DE 50 €.

CETTE AIDE ACCORDÉE SOUS CONDITION DE LEVÉE DE L'INSCRIPTION AU FICP PAR LA BANQUE A PERMIS D'ENVISAGER UN REFINANCEMENT DES PRÊTS AFIN DE MAINTENIR L'ACCESSION ».



EXEMPLES DE SITUATION

- ▶ MME G A ÉTÉ LICENCIÉE ET A CONNU DES DIFFICULTÉS DE REMBOURSEMENT. UN SECOURS DE 585,12 €, CORRESPONDANT AU MONTANT DE LA DETTE, LUI A ÉTÉ ACCORDÉ.



- ▶ UN JEUNE COUPLE A SUBI UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION QUI A ENGENDRÉ DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ET UN RETARD DANS LE REMBOURSEMENT DE SON CRÉDIT IMMOBILIER. IL A BÉNÉFICIÉ DES CONSEILS D'UN JURISTE ET D'UN PRÊT SANS INTÉRÊT DE 976 € REMBOURSABLE EN 24 MENSUALITÉS DE 40 €.

